Trente-huitième Année — N° 10 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES MARDI 10 JANVIER 1893.

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURCOING. . . . Trois mois. . . 13 fr. 50. . . Six mois. . . 26 fr. . . Un an. . . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . . Trois mois. . . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. - Tourcoing, rue des Poutrains, 42
Directeur : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis. — à PARIS, chez MM. Havas, Laffite et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. — à BRUXELLES, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX LE 9 JANVIER 1893.

LES RESPONSABILITÉS

DANS L'AFFAIRE DE PANAMA

L'affaire de Panama, si elle est sans précédents dans nos annales judiciaires, pour l'importance et la gravité des faits, ne doit pas cependant faire surgir de questions nouvelles.

Plusieurs fois, bien souvent déjà, les administrateurs de sociétés financières ont été poursuivis pour infractions à la loi de 1867 ou délits prévus par le Code pénal.

Aujourd'hui il est constant que la responsabilité des administrateurs est effective et personnelle. La thèse de la responsabilité collective et morale, même au point de vue pénal, a été abandonnée et ne sera plus reprise. C'est en 1881, à l'occasion des affaires du *Crédit rural*, qu'on la vit naître et mourir.

Les administrateurs de cette Société qui a si mal fini, accusés de détournements, invoquaient à leur décharge l'absence de profit personnel. Les actes qu'on leur reprochait étaient, disaient-ils, des actes sociaux n'engageant que la responsabilité de la Société, c'est-à-dire une responsabilité purement civile.

La cour de Paris, dans l'arrêt du 9 août 1881, rejeta cette thèse par les motifs qui suivent et qu'il est bon de rappeler :

« Considérant qu'il ne peut être sérieusement soutenu que le détournement frauduleux relevé par l'ordonnance du juge d'instruction à la charge de M.. et G... ayant été commis dans l'intérêt de la Compagnie du Crédit rural, ne constituerait, dans le cas où il serait établi, qu'un acte social, n'engageant que la responsabilité de la Société, personne morale, et que les conséquences pénales ne sauraient atteindre individuellement les administrateurs :

« Considérant que l'irresponsabilité proclamée en faveur des sociétés doctinerciales par l'art. 32 du Code de commerce ne s'applique qu'aux actes consommés par les administrateurs dans l'exercice légal et régulier de leur mandat ; qu'elle ne les protège pas contre les conséquences de leur délit ou de leur quasi délit ;

« Que, dans l'économie de notre droit criminel, aucun délit ne saurait rester impuni ;

« Que ce principe, fondement nécessaire de tout ordre et de toute justice, est expressément consacré, en ce qui touche les sociétés anonymes, par l'art. 44 de la loi du 24 juillet 1867, qui déclare les administrateurs responsables, conformément aux règles du droit commun, individuellement ou solidairement, suivant les cas, envers la société ou envers les tiers, soit des infractions aux dispositions de la présente loi, soit des fautes qu'ils auraient commises dans leur gestion ;

« Que, s'ils sont individuellement responsables de leur simple faute, ils le sont à bien plus forte raison de leur délit.

« Qu'il y a donc lieu pour la Cour de rechercher si les faits, qualités de détournements frauduleux par l'ordonnance de mise en prévention, présentent les caractères déterminés par l'article 408 du Code pénal et si M... et G... ont participé à la perpétration de ces faits par des actes personnels dans les conditions définies par le dit article. »

Il faut cependant remarquer que, dans l'affaire du Panama, le problème est plus délicat. Il s'agit d'une société civile et les principes posés par la loi de 1867 ne s'appliquent plus.

En matière de sociétés civiles, le droit commun reprend son empire et c'est lui seul qu'il faut appliquer.

Or, le droit commun, c'est le principe élevé de la responsabilité personnelle. L'homme, être libre et raisonnable, est tenu pénalement et civilement des conséquences de ses actes.

Pénalement, s'il a violé une des lois sur lesquelles reposent les sociétés, comme le respect de la propriété et du droit d'autrui.

Civilement, s'il a causé, par son fait, sa faute ou même sa seule négligence, un préjudice à autrui.

Ce sont là les grandes règles qui dominent notre législation et qui l'inspirent. Elles sont, à proprement parler, la sanction de la liberté humaine et la sauvegarde des intérêts privés.

Mais ces lois ne s'appliquent qu'autant que la personne incriminée ou actionnée en justice a commis une faute *personnelle*. Sa responsabilité n'est pas vague ni indéterminée. Elle doit résulter de faits précis et à elle directement imputables.

Le ministère public aura donc pour mission, dans l'affaire de Panama, de dégager ces responsabilités personnelles et de montrer que les escroqueries et abus de confiance relevés contre les prévenus ont été commis par eux *personnellement*.

Là, il ne faut pas se le dissimuler, est la grave difficulté de sa tâche, car il aura toujours à lutter contre la théorie de la responsabilité collective des administrateurs qui ont connu et approuvé les actes incriminés.

Aujourd'hui, dans les affaires de Sociétés, le parquet fait ce qu'on appelle la part du feu. Il désigne et sacrifie quelques-uns des administrateurs, considérant les autres comme des inconscients. Ce n'est peut-être pas une idée bien élevée ni bien morale, car il y a là un triage que l'opinion publique ne comprend pas toujours.

Cette fois encore, on verra comparaître à la barre de la cour quelques-uns de ceux qui ont été mêlés à l'affaire de Panama. Les autres ont été épargnés, et nous ne nous en plaindrons pas, mais il faut alors que le ministère public dégage lui-même leur responsabilité. Autrement, on ne s'expliquerait pas ses préférences ou ses rigueurs.

LE PROGRAMME

DE LA DROITE RÉPUBLICAINE

M. Jacques Piou publie dans le *Figaro* une lettre à des jeunes gens qui lui avaient fait part de « leurs incertitudes » relativement à l'attitude du groupe constitutionnel. Il intitule ce document : « *Le programme de la Droite Constitutionnelle* ». En voici le texte :

« Messieurs,

» Je vous remercie des témoignages de sympathie que vous voulez bien me donner; mais je suis surpris, je vous l'avoue, des alarmes dont je trouve l'expression dans votre lettre.

» La polémique des journaux vous a émus à ce point que vous semblez croire à une hésitation de notre part, peut-être même à un secret désir de revenir en arrière. Ne comprenez-vous pas l'intérêt qu'ont les bénéficiaires de la concentration républicaine à faire croire que des conspirateurs surgissent de toutes parts? Si la République est entourée d'ennemis et de traîtres, le moment est venu de la sauver; et le moyen de la sauver, n'est-ce pas de reformer au plus tôt, au milieu des périls et des pièges, l'armée qui, depuis si longtemps, se bat pour ces habiles meneurs?

» Le procédé est un peu usé ; mais pourquoi ne servirait-il pas ? Les vigilantes sentinelles qui jettent ainsi le cri d'alarme savent bien ce qu'elles font. Quand elles disent à leurs troupes, déjà à moitié débandées : « — La République est en danger; ses ennemis se coalisent et conspirent ; il faut serrer les rangs, » cela signifie : « — Républicains-modérés, cédez-nous une fois de plus ; partisans de la conciliation et de l'apaisement, soyez nos complices, ou vous serez dupes, faites nos affaires, ou tout est perdu ».

» C'est pour donner plus de créance à leurs objurgations, que les apôtres de la concentration accusent les prétendus ralliés d'être du complot et de tendre déjà les mains pour « étrangler la gueuse ».

» Qu'ils parlent ainsi, je le comprends : c'est leur jeu; que vous y prêtiez quelque attention, c'est ce qui m'étonne.

» Les députés qui, depuis trois ans, ont accepté tour à tour l'isolement, les railleries, les injures, auraient été en vérité d'une incroyable naiveté, s'ils s'étaient exposés à recevoir tant de coups avec le secret dessein de tout abandonner à la première alerte. Nous ils n'ont pas à jeter le masque, parce qu'ils n'en ont pas mis. Ils ont cru de bonne foi que le temps, les événements, la volonté persistante du pays créaient une situation nouvelle, et que cette situation nouvelle imposait une attitude nouvelle. Le croyant, ils l'ont dit à leurs risques et périls, résignés d'avance aux injustices, mais certains qu'ils faisaient une œuvre patriotique, et qu'ils la faisaient sans aucun intérêt personnel.

» Comment supposer que cette œuvre, si difficilement entreprise et poursuivie, ils l'abandonneront au moment décisif, à la veille du jour où peut être, elle va porter ses fruits?

» Soyez donc bien persuadés qu'aujourd'hui, pas plus qu'hier, nous n'entrerons en lutte, soit ouverte, soit déguisée, contre le régime établi. La République est toujours, à nos yeux, le gouvernement légal du pays; nous l'avons reconnue comme telle, nous n'avons la pensée de rien rétracter.

» Mais entre la reconnaissance du principe d'un gouvernement et une adhésion à la politique des hommes au pouvoir, il y a loin.

» La concentration républicaine n'a jamais été qu'une machine de guerre dirigée contre les influences conservatrices et libérales, au plus grand profit du radicalisme. Elle n'a jamais eu qu'une devise : « Le cléricalisme, c'est l'ennemi » ; jamais qu'un but, la possession paisible de la République, transformée en une propriété privée ; jamais qu'un procédé de gouvernement : le plus âpre et le plus intolérant exclusivisme. Il aurait fallu une singulière modestie et un singulier oubli de ses engagements comme de ses devoirs pour aspirer à marcher en serre-file derrière ses légions victorieuses, ou même à entrer dans ses rangs.

» Ce que nous avons voulu, c'était préparer, en vue d'événements encore imprévus mais inévitables, la formation d'un parti tory groupant sur le terrain constitutionnel tous les hommes de bonne volonté, las des abus et des excès du parti au pouvoir. L'heure devait venir où le pays, désemparé mais résolu à ne pas faire de bond dans l'inconnu, chercherait à constituer sans crise un gouvernement vraiment national, fidèle aux tendances démocratiques de notre temps, mais résolu à assurer par sa fermeté, les droits de l'autorité, le respect des croyances et l'exercice régulier de la liberté. Ne pas se laisser surprendre par cette heure peut-être prochaine, telle a été notre pensée; l'événement prouve qu'elle n'était pas sans prévoyance.

» Placés ainsi dans cette situation d'expective, ayant le sentiment très vif que, dans la Chambre actuelle, nous n'avions d'autre rôle à jouer que celui de protestataires, nous avons attendu les événements, évitant avec le même soin l'approbation et l'hostilité systématiques.

» Notre vote sur la proposition Pourquery de Boisserin, auquel vous faites allusion dans votre lettre, n'a rien de contraire à l'attitude que je viens de définir.

» Quand le gouvernement a posé la question de confiance sur le passage à la discussion des articles, nous n'avions pas à nous prononcer sur la valeur de telle ou telle disposition du projet, mais seulement sur la pensée générale qui l'avait inspiré.

» A ce moment, le cabinet nouveau n'avait encore fait aucune chose que multiplier les promesses d'énergie; et il était trop semblable à son devancier pour que ces promesses, qu'aucun acte n'appuyait encore, pussent suffire à nous convaincre.

» Que de paroles rassurantes ne nous avait-on pas prodiguées depuis quatre ans! Et ces paroles, nous le savions, n'avaient servi qu'à couvrir un perpétuel déni de justice.

» Il avait fallu l'insistance de l'opposition conservatrice pour décider le gouvernement, au moment où la prescription allait s'accomplir, à ouvrir une information judiciaire. Et quelle information? Pas même une véritable instruction, mais une sorte d'enquête officieuse, qui n'a pas de nom dans la langue juridique.

» Le procès qui va s'ouvrir le 10 vous apprendra que, pendant quinze mois, cette enquête innomée n'a pas osé s'aventurer sur le terrain de la corruption, et qu'il a fallu l'insistance honorable de M. le conseiller Prinet pour qu'à la dernière heure elle se décidât à y faire un pas. Mais, ce pas à peine fait, elle a été brusquement arrêtée dans sa marche, si timide pourtant, par les citations directes de M. le procureur général.

» La mise en prévention de M. de Reinach, c'était la part du feu. La moralité, la justice, devaient se tenir pour satisfaites de l'immolation de ce corrupteur étrange qui, après avoir joué le rôle d'un simple intermédiaire, ne devait trouver à ses côtés, devant la cour, aucun de ceux qui avaient été corrompus.

» Pensez-vous qu'après de tels précédents nous fussions tentés de donner un blanc-seing à des ministres qui voulaient bien tout promettre, mais qui, jusque-là, s'étaient dispensés de rien faire ?

» Au surplus, ce sont là, à l'heure qu'il est, de bien minces détails. Il s'agit aujourd'hui de toute autre chose que de ces incidents de la vie parlementaire.

» Il s'agit d'offrir, non pas à la Chambre affaiblie et déjà agonisante, mais au pays toujours vivant, l'occasion de se ressaisir et de se sauver.

» J'entends des prédicants annoncer l'avènement du socialisme révolutionnaire : d'autres, saluer déjà, avec des cimants de triomphe, la chute du régime parlementaire.

» Je ne crois ni à cet avènement ni à cette chute.

» Une révolution ne deviendrait possible que si l'on s'obstinait à imposer au pays une politique de parti dont il est harassé, et un personnel gouvernemental dont il se défie.

» Des élections libres dénoueraient vite la situation.

» Le suffrage universel aura bientôt trouvé dans son bon sens et sa droiture le remède aux maux dont nous souffrons. L'histoire de ce siècle est là pour prouver aux incrédules et aux timorés que le corps électoral, une fois débarrassé des tuteurs qui entendent le diriger, est le meilleur des sauveurs.

» Quant au régime parlementaire, si pernicieux quand il est faussé, si noble et si fécond quand il est sincèrement pratiqué, nous n'avons pas à le perdre, car nous ne l'avons pas, et ne l'avons jamais eu depuis quinze ans. Qu'a-t-il de commun avec l'omnipotence d'une coalition sans doctrines, mélange des éléments les plus contradictoires et les plus confus?

» Le régime parlementaire n'a donc pas à porter la responsabilité de fautes qu'il n'a pas commises. Bien compris, limité dans son action, il n'est pas autre chose que le gouvernement du pays par le pays, c'est-à-dire le meilleur instrument de progrès et de liberté; c'est vers lui qu'iront toujours les préférences d'une nation éclairée comme la nôtre, quand elle ne sera ni affolée par la peur, ni contrainte par la force.

» Ne nous laissons pas effrayer par les spectres qu'on agite autour de nous. La crise n'est pas si redoutable ni le dénouement si menaçant!

» L'incohérente concentration qui est encore maîtresse du pouvoir ne peut survivre longtemps à la crise qu'elle traverse aujourd'hui.

» De ces débris sortiront forcément deux partis nettement définis, mais aussi nettement opposés, avec leurs aspirations, leurs doctrines et leur personnel distincts.

» Des radicaux clairvoyants s'efforcent en ce moment d'organiser l'un d'eux, avec les opportunistes avancés à leur aile droite et les socialistes à leur aile gauche.

» A nous d'organiser, avec un loyalisme sincère, le parti conservateur démocratique. Tous ceux qui entendent tenir tête aux apôtres du néo-radicalisme socialiste et aux sectaires de la franc maçonnerie viendront prendre place dans ses rangs, et ils sont légion !

» Pas d'exigences excessives, ni de suspicions, ni de rancunes; pas de théories métaphysiques ni d'aspirations vers l'idéal. Il faut courir au plus pressé, oublier nos luttes, n'avoir qu'un programme et que ce programme tienne en ces mots :

« *République ouverte, tolérante et honnête.* »

» Ainsi rangés sous le même drapeau, rappelons-en résolument au pays. Qu'il se prononce librement entre nos adversaires et nous. Son choix ne sera pas douteux.

» Si ces idées sont les vôtres, comptez sur mon modeste concours pour vous aider dans votre œuvre de salut.

» Agréez, etc.

» Jacques Piou. »

LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

A ROUBAIX-TOURCOING EN 1892

(DEUXIÈME ARTICLE)

Nous avons vu, dans un article précédent, que dans la première moitié de l'année 1892 les affaires avaient pris une allure active en avril pour retomber ensuite dans un calme presque absolu.

Le commencement de juillet n'apporte guère de changement à cetie situation.

Les transactions sont difficiles à cause de l'écart qui existe entre les cours de la laine brute à Londres et les prix qu'on peut obtenir ici pour les peignés.

On signale bien, dans le courant du mois, quelques demandes en certaines qualités de Buenos-Ayres et surtout en croisés communs, mais à des limites très basses. La fabrique manque toujours d'activité. Toutefois, dans les derniers jours de juillet, la confiance semble renaître ; la spéculation qui se se nt soutenue par la consommation se ranime ; on escompte aussi l'emploi de la laine fine pour la fabrication des articles de la prochaine saison d'été.

Avec le mois d'août vient la période des fêtes, pendant laquelle il est rare de voir un grand élan aux affaires. Il est à remarquer, toutefois, que les peignés maintiennent leurs prix, surtout en laines d'Australie, genre plus particulièrement recherché par la consommation.

Sans révéler une grande animation, le mouvement commercial suit une marche assez régulière. L'alimentation des machines s'effectue au jour le jour, soit dans des conditions peu avantageuses pour l'industriel, mais on ne constate pas de chômage important. Vers la fin du mois on annonce la remise de quelques commissions en fabrique : les prévisions pour la saison prochaine indiquent la lainerine pour la robe et l'article cheviot en draperie.

Les peignés mérinos, plus en faveur, regagnent quelques centimes.

L'ouverture de la vente de Londres, en septembre, n'exerce pas l'influence qu'on pouvait en attendre : il y a, dans l'ensemble, peu d'activité sur nos places et les consommateurs ne traitent rien au-delà de leurs besoins courants : l'Australie reste plus demandé que le Buenos-Ayres. Cette situation dure tout le mois de septembre.

Aucune amélioration sensible ne se manifeste en octobre : les transactions se font péniblement et les cours sont difficilement maintenus. On relève une légère reprise, au milieu du mois, mais elle est assez éphémère. La fabrique travaille surtout la fantaisie et elle ne s'approvisionne de matières qu'avec une extrême réserve, et les prix pratiqués sont plutôt en faveur des acheteurs. Cependant dans les dernières semaines du mois, la situation s'améliore légèrement et il se traite des quantités assez importantes de peignés, surtout en qualités intermédiaires d'Austaalie et en bons genres courants de Buenos-Ayres.

La marche des affaires en novembre ne dénote rien de bien saillant. L'allure est assez irrégulière, tantôt active, puis plus lente dès que les détenteurs de peignés essaient de relever les prix. Il faut signaler toutefois l'animation qui a eu lieu, surtout dans la dernière quinzaine, pour les peignés à bonneterie. L'alimentation est régulière en fabrique, mais toujours pour les articles fantaisies.

En décembre, les transactions se poursuivent, mais les prix sont les plus faibles. Les peignés d'Australie sont particulièrement atteints par suite des réalisations effectuées à cause des arrivages des nouvelles laines. En somme, situation plutôt défavorable.

Après avoir jeté ce rapide coup d'œil sur la marche des affaires sur nos places en 1892, nous allons commencer notre revue de détail pour les principales branches de notre commerce et de notre industrie.

(*A suivre.*) J. P.-L.

LES ÉVÉNEMENTS DU DAHOMEY

On mande de Marseille, 8 janvier :

« Le paquebot français *Taygète*, capitaine Maigre, de la Compagnie Fraissinet, courrier du Dahomey et de la côte d'Afrique, est arrivé ce matin à huit heures demie, amenant un convoi de blessés et de malades de la colonne expéditionnaire du Dahomey.

» Sur les 205 passagers qu'il ramène, 110 hommes de troupes ont été embarqués à Kotonou, parmi lesquels 50 blessés et 60 malades; citons : MM. de Fesigny, lieutenant de vaisseau, commandant la flottille du lac Denbain; Sauvage, capitaine d'infanterie de marine; Lapote, Gay, Merienne-Lucas, blessé au bras, Camy, blessé aux jambes; Mouriès, Genest, Chamoin, lieutenant d'infanterie de marine; Cornetto, blessé à la jambe, et Kieffer, lieutenants de la légion étrangère; Creyssac, commissaire-adjoint; Chosse et Gonzalès de Linarès, enseignes de vaisseau.

» Dans la traversée de Kotonou à Dakar, il y a eu 11 morts : 2 artilleurs et 9 légionnaires.

» Les blessés sont en bonne voie de guérison, grâce aux soins du docteur Boury, qui en est à sa troisième traversée de Kotonou à Marseille, et dont chacun proclame le dévouement.

» Deux blessés seulement sont dans un état grave: l'un d'eux, le nommé Renach, a reçu une balle explosible au genou.

» A Dakar, le *Taygète* a embarqué 40 soldats, dont 6 spahis et des artilleurs, la plupart sortant de l'hôpital.

» A leur arrivée à Marseille, trente-deux malades ont été immédiatement transportés à l'hôpital militaire.

» Il y a peu à retenir des récits des soldats que l'on ne sache déjà.

» Pour la plupart, ils ne sont pas allés au-delà de Kana, dont le combat fut en tous points une bataille européenne.

» Dans ce combat, la légion étrangère décida de la victoire.

» Les quelques soldats entrés à Abomey racontent que, conduits à travers les broussailles par le général Dodds, ils ont aperçu, vers cinq heures du soir, la ville en flammes, puis tout à coup l'embrasement du palais.

» A six heures et demie, nos troupes entraient à Abomey, précédées par les spahis, sonnant leurs fanfares.

» On n'a trouvé que trois femmes dans la ville.

» De Kana à Abomey, nos troupes ont traversé un pays absolument terrorisé.

» Les avis de tous est qu'il sera impossible à Behanzin de reconstituer son armée.

» Comme toujours, le général Dodds est unanimement loué. Les soldats font également l'éloge de l'aumônier de la colonne, toujours au premier rang dans le combat, consolant les mourants et prodiguant ses soins aux blessés. »

LES SCANDALES DU PANAMA

Rendez l'argent

Paris, 8 janvier.— M. Horace de Choiseul, député, vient d'informer le ministre de l'intérieur qu'il lui poserait, à une des prochaines séances de la Chambre, une question sur les mesures prises pour la restitution par l'Etat à la caisse de la Compagnie de Panama des fonds appartenant à cette Compagnie et employés par le ministère de 1888.

Cornélius Herz

L'instruction a communiqué à la chancellerie de la Légion d'honneur toutes les pièces intéressant Cornélius Herz et qui justifient sa radiation.

Cherbourg, 8 janvier. — Un journal de Cherbourg consacre un long article à un chapitre inédit de la vie de Cornélius Herz.

Les faits se sont passés avant 1870 à Cherbourg. M. Cornélius Herz donnait alors dans cette ville des leçons d'anglais; il s'éprit de la bonne de deux de ses élèves, Mlle Leb... La mère de cette dernière, qui était en condition au château de Fontenelle, chez Mme Lepoittevin ayant refusé son consentement au mariage, Herz se rendit à Fontenelle où il fit tant et si bien qu'un beau matin il partit avec Mlle Leb..., et le fils Lepoittevin, qui venait d'hériter d'une somme de dix mille francs.

L'aventurier Herz accapara complètement l'héritage de Lepoittevin, qui mourut plus tard de désespoir et complètement ruiné.

Quant à Mlle Leb., après avoir, sur les injonctions de Herz, emprunté des sommes assez rondes, elle succomba subitement à Tours, pendant la guerre, où elle se trouvait bloquée.

L'auteur de l'article mentionne, à ce propos, les rumeurs qui ont circulé à Cherbourg à savoir que cette femme aurait été empoisonnée.

Passant ensuite au rôle de Cornelius Herz pendant la guerre. Notre confrère rappelle qu'en 1886 il se fit remettre par sa belle-mère, moyennant une rente annuelle, une quarantaine de lettres qu'il avait jadis adressées à sa première femme et dont quelques-unes devaient être fort compromettantes pour lui.

Dans une de ces lettres, en effet, Cornélius Herz, qui se trouvait à l'armée de la Loire, écrivait qu'il était en relations avec un personnage mystérieux.

Il ne s'agirait rien moins que d'espionnage.

On voit que toute la vie de cet homme n'est qu'un tissu d'intrigues et d'affaires malpropres.

Nouveaux chèques

Ou lit dans l'*Eclair* :

« Le droit de mettre les anciens ministres en accusation n'appartenant qu'à la Chambre, il se pourrait qu'une motion en ce sens fut présentée aussitôt le bureau constitué.

» Si la Chambre reponssait la mise en accusation, les avocats pourraient se prévaloir de ce refus, plaider l'incompétence de la juridiction ordinaire et réclamer la mise hors de cause de certains de leurs clients.

Les parlementaires poursuivis ou compromis

Paris, 9 janvier. — Il nous a paru intéressant d'établir dès maintenant une statistique détaillée des parlementaires poursuivis ou compromis, d'après les résultats acquis jusqu'ici et qui sont loin d'être complets, mais qui le deviendront, on peut en être assuré. Voici les résultats que nous avons obtenus :

Sont poursuivis : 6 anciens ministres, dont 2 sénateurs: MM. Devès et Thévenet, et 4 députés : MM. Baihaut, Antonin Proust, Jules Roche, Rouvier ; 3 sénateurs : MM. Béral, Albert Grévry, Léon Renault ; 2 députés : MM. Arène, Duguède la Fauconnerie ; 1 ancien député : M. Sans-Leroy. Au total : 12 poursuivis.

Sont compromis : 3 ministres actuels dont un sénateur, M. de Freycinet et deux députés MM. X... et X... ; 3 anciens ministres dont deux députés actuels MM. Deluns-Montaud et Floquet, et un député décédé, M. Barbe; 1 sénateur M. Hébrard ; 2 députés : MM. Clémenceau, Henry Maret ; 1 ancien sénateur M. Le Guay : 2 anciens députés : MM. Gobron et Pesson, ce dernier décédé ; 4 députés que M. Andrieux ne nomma pas lors de sa déposition devant la Commission d'enquête ; 4 X... (le personnage important de M. Andrieux) ; 104 bénéficiaires du chèque Arton. Au total 121 compromis.

Soit avec les 12 parlementaires poursuivis, 133 députés ou sénateurs touchés par les scandales du Panama.

A cette liste il faut ajouter 41 parlementaires non encore connus, qui ont dû recevoir directement du Panama ou avoir eu pour intermédiaires soit Arton, soit M. Blondin. Au total, cent soixante-quatorze.

M. Rochefort interviewé

Un rédacteur de l'*Etoile Belge* a en avec M. Rochefort, à Londres, une conversation dont voici le résumé.

Les déclarations du rédacteur en chef de l'*Intransigeant* n'ont guère présenté de l'intérêt qu'à la fin de l'entretien.

Il est revenu tout d'abord sur le fameux complot orléaniste, inventé par lui, pour répéter que M. Dufeuille, secrétaire de Mgr le comte de Paris détient de nombreux et graves documents qu'il produira lors de la période électorale.

M. Rochefort émet ensuite l'avis, plus raisonable, que le gouvernement essaiera de blanchir tout le monde; qu'il a fait arrêter les administrateurs du Panama pour les empêcher de parler. Mais ce beau plan sera doute déjoué par M. Charles de Lesseps qui est très fin et qui n'aura pas confiance.

Ensuite, M. Rochefort opine, comme tout le monde, que le président de la Chambre est un homme perdu.

Envisageant en outre l'influence des scandales sur les prochaines élections générales, l'exilé, prévoit que les opportunistes et les radicaux seront très éprouvés. Peu d'entre eux échapperont à la vindicte du suffrage universel. Mais je crois, a-t-il ajouté, que ce sont surtout les réactionnaires qui en profiteront. La victoire sera refusée aux socialistes à cause de leurs divisions.

Le rôle de M. Andrieux

— Pouvez vous me parler de Cornélius Herz ?

— A Burlington-Hôtel, où je me suis présenté pour le voir, on m'a appris, non sans difficulté, qu'il avait quitté Londres le 2, avec sa famille, pour se rendre à Exmouth, dans une villa qu'il a louée. Il a emporté tous ses bagages et notamment deux immenses malles dont le transport l'inquiétait fort.

— Ce sont les fameuses malles qui, probablement, contiennent les papiers compromettants dont on a parlé ?

— Vous connaissez Cornélius Herz.

— J'ai conté dans l'interview du *Figaro* de quelle façon j'ai été amené à dîner avec lui, ici, à Londres, lorsque Clémenceau est venu me voir.

— A ce propos, permettez-moi de vous demander quel était le second des deux députés qui ont négocié votre entrevue avec le directeur de la *Justice?*

— Les deux députés qui sont venus m'exprimer le désir que Clémenceau avait de me voir, étaient M. Louis Guillot, ancien député de l'Isère, aujourd'hui décédé, et M. Andrieux.

— L'ancien préfet de police ?

— Oui. Il vient me voir quelquefois.

— Comment appréciez-vous le rôle de M. Andrieux dans la question du Panama ?

— Il sait beaucoup de choses, ce qui s'explique, puisqu'il a été l'avocat-conseil de Cornélius Herz. Le baron von Reinach et Cornélius ont tripoté ensemble : un beau jour s'est élevé entre eux un différend, à propos d'un règlement de comptes. Von Reinach voulait soumettre le litige à la justice. Herz prit Andrieux pour avocat et, nécessairement, pour l'éclairer sur son cas, dut lui dévoiler les secrets du Panama. Voilà de quelle façon l'ex-préfet de police a été mis au courant de tant de choses.

— Connaissez-vous le nom que M. Andrieux a découpé dans la photographie du document qu'il a remis à la justice?

— Non. On cite divers personnages, mais je ne sais lequel d'entre eux est vraiment compromis.

— Croyez-vous que le gouvernement français demandera au gouvernement anglais l'extradition de Cornélius Herz ?

— Je l'en défie. Rien ne serait plus facile que de mettre cet homme en prévention. Il ne le sera pas. Herz a été mêlé à trop d'intrigues, il sait trop de choses, possède trop de petits papiers. Tenez pour certain qu'on ne l'inquiétera pas.

Détails rétropectifs sur l'interpellation Delahaye

Paris, 8 janvier. — Ils nous faut revenir une fois de plus sur les faits qui ont amené un changement dans les dispositions prises par M. Delahaye pour son interpellation du 21 novembre.

BOURSE DE PARIS DU 9 JANVIER

Cours précéd.	VALEURS	Compt.	Terme	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt
94 30	4 0/0	...	...	93 25	93 85	93 87
.. ..	3 1/2 0/0	...	...	...	...	105 30
90 05	Italien	...	...	89 55	89 55	89 30
3775 ..	Banq. de France	...	...	...	3765 ..	3750 ..
145 ..	B. d'Escompte	...	...	...	140 ..	138 ..
615 ..	Banq. de Paris	...	...	597 ..	595 ..	592 ..
940 ..	Crédit Foncier	...	...	...	904 ..	887 ..
740 ..	Créd. Lyonnais	...	...	730 ..	733 ..	727 ..
125 ..	Crédit Mobilier	...	...	...	125 ..	123 ..
1470 ..	Lyon	...	...	...	1460 ..	1460 ..
1815 ..	Nord	...	...	1800 ..	1805 ..	1805 ..
48 ..	Panama	...	...	...	20 ..	20 ..
2355 ..	Suez	...	...	2545 ..	2550 ..	2532 ..
1387 ..	»	...	...	1390 ..	1395 ..	1390 ..
621 ..	Autrichiens	...	...	...	622 ..	623 ..
200 ..	Lombards	...	...	...	206 ..	202 ..
107 ..	Nord Espagne	...	...	...	131 ..	129 ..
170 ..	Saragosse	...	...	...	...	168 ..
610 ..	Méridionaux	...	...	...	...	610 ..
.. ..	Métaux	...	...	...	...	...
487 50	Egypte	...	...	...	...	...
95 5/16	Chargeurs réun.	...	...	95 3/16	95 13/16	95 18
21 ..	Turc	...	...	...	...	20 62
553 12	Banq. Ottomane	...	...	558 62	556 62	553 15
60 9/16	Extérieure	...	...	59 11/16	59 13/16	59 ..
392 50	Rio-Tinto	...	...	389 37	389 37	381 87
115 ..	Tharsis	...	...	...	...	114 37
21 5/16	Portugais	...	...	...	...	21 9/16
.. ..	Consolidés	...	...	...	...	...
.. ..	Russe 1880	...	...	...	...	...
95 35	Russe consolidé	...	...	...	...	94 75
.. ..	Russe nouveau	...	...	...	...	76 15
.. ..	Fonc. d'Autriche	...	...	...	...	...
.. ..	Dynamite	...	...	380 ..	...	388 ..
.. ..	3 0/0 nouveau	...	...	...	...	...
120 ..	Alpines	...	...	...	118 12	118 85
102 ..	Câbles	...	...	102 ..	102 ..	103 ..
65 25	Russe Orient	...	...	...	...	65 25
.. ..	Priorités	...	...	...	...	...
67 ..	Mobilier espag.	...	...	...	67 ..	67 ..
.. ..	3 0/0 amortiss.	...	...	...	...	...
.. ..	C. d'Esc. nouv.	...	...	...	...	...
.. ..	Générale	...	...	...	...	...
.. ..	Est	...	...	...	...	...
.. ..	Lyon (obligat.)	...	...	...	...	...
.. ..	Midi	...	...	...	...	...
.. ..	Nord (obligat.)	...	...	...	...	...
.. ..	Orléans	...	...	...	...	...
.. ..	Ouest	...	...	...	...	...
.. ..	Anglais	...	...	...	...	...
.. ..	Autriche or	...	...	...	...	...
.. ..	Belge 3 0/0	...	...	...	...	...
.. ..	Ville d'Amiens	...	...	...	...	...
.. ..	Lille 1860	...	...	...	...	...
.. ..	Lille 1863	...	...	...	...	...
.. ..	Ville de Lyon	...	...	...	...	...
.. ..	V. de Roubaix	...	...	...	...	...
.. ..	Fives-Lille (act)	...	...	...	...	...
.. ..	Téléphone	...	...	...	...	...
.. ..	Voitures 4 0/0	...	...	...	...	...
.. ..	Suez (obligat.)	...	...	...	...	...
.. ..	Cacérès	...	...	...	...	...
.. ..	Ardennes	...	...	...	...	...
.. ..	Foncières 1863	...	...	...	...	...
.. ..	Rente Foncière	...	...	...	...	...
.. ..	Crédits (act.)	...	...	...	...	...
.. ..	Est (oblig.)	...	...	...	...	...
.. ..	Midi (oblig.)	...	...	...	...	...
.. ..	Béthune	...	...	...	...	...
.. ..	Picardie	...	...	...	...	...
.. ..	Nord-Est	...	...	...	...	...

BOURSE DE LILLE DU 9 JANVIER

(*par Al téléphonique spécial*)

VALEURS	Compt	Cours précéd.	VALEURS	Compt.	Cours précéd.
			OBLIGATIONS		
Lille 60, r. 100	... ..	112 50	Tramw. Nord.	... ..	432 50
» 63, r. 100	... ..	138 75	Union ilu. N.	... ..	465 ..
» 68, r. 500	... ..	549 ..	Gaz de Wazem	... ..	530 ..
» 77, r. 500	... ..	519 ..	Ch. d. fer Econ.	... ..	508 75
» 80, r. 400	420 ..	420 ..	Denain Anzin.	... ..	1035 ..
» 84, 4....	... ..	404 25	Tréfilerie	... ..	507 50
» 87, r. 500	... ..	507 ..	CHARBONNAGES		
» 90, r. 500	... ..	500 25	Aniche, 12r.	... ..	12745
Roub.-Tourc.	... ..	59 ..	Anzin, 100 d.	5500 ..	5525 ..
Amiens	... ..	145 ..	Blanzy	... ..	1825 ..
Dép. du Nord	... ..	107 ..	Bruay	... ..	13371 50
Tourcoing 1878	... ..	512 ..	Bully-Grenet	... ..	2060 ..
Armentièr. 86	507 50	507 50	Campagnac	... ..	550 ..
Fonsl, libérée	... ..	504 ..	Carvin	... ..